

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 20/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mars, à dix-neuf heures, Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme Laurence DUPONT, Adjointe au Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 21 mars 2024.

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 23

Votants: 26

<u>Etaient présents</u>: Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY - Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – Mme Nadège BROSSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – M. Halim YALCIN - M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Caroline POULET - Mme Julie FAITOUT – Mme Colette DESJOURS – M. Eric AGBESSI - Mme Véronique CHARTIER – M. Christophe VIEIRA – M. Joël DE AMORIM - M. Bruno DARCILLON – Mme Christiane ZELUS – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU. <u>Etaient représentés</u>:

Mme Lucie PINTO par Mme Laurence DUPONT.
M. Daniel BAPTISTE par M. Joël DE AMORIM.
M. Alexis VALLENT par M. Eric DERSIGNY.

Mme Florence PLUCHART est désignée secrétaire de séance.

OBJET:

FINANCES
BUDGET ANNEXE PÔLE MÉDICAL
Compte Financier Unique 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu la délibération n° 121/2023 du 19.10.2023 relative à l'expérimentation au Compte Financier Unique,

Délibérant sur le Compte Financier Unique 2023 du Budget Annexe Pôle Médical, la présidence du Conseil Municipal est donnée à Mme Laurence DUPONT, Adjointe au Maire. M. Laurent THEVENOT, Maire, s'étant retiré au moment du vote.

M. Jean-Louis ANTONY, Adjoint au Maire en charge des Finances, expose à l'assemblée que le Compte Financier Unique a vocation à se substituer en 2024 et pour l'ensemble des collectivités, aux deux comptes financiers existants: le Compte Administratif produit par l'Ordonnateur et le Compte de Gestion produit par le Comptable Public.

La candidature de la Commune de Volvic ayant été retenue pour expérimenter ce mode de présentation des comptes locaux, la Commune et le Comptable Public ont produit un Compte Financier Unique (CFU) au titre de l'exercice 2023 pour chacun des budgets de la collectivité (Budgets Annexes Camping et Pôle Médical, Budget Principal).

Ce document unique constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'Ordonnateur et le Comptable Public, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du Compte Administratif et du Compte de Gestion.

Le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats.

<u>Le résultat, pour l'exercice 2023, du CFU est présenté tous mouvements (réels et ordres) comme suit :</u>

L'exécution du Budget Annexe Pôle Médical est arrêtée à la somme de 104 203,54 € en recettes et 113 539,42 € en dépenses toutes sections confondues.

Accusé de réception en préfecture 063-216304709-20240328-20-2024-BF Date de télétransmission : 09/04/2024 Date de réception préfecture : 09/04/2024

Les réalisations de la section de fonctionnement s'établissent à 92 892,32 € en recettes et à 102 294,20 € en dépenses soit un résultat déficitaire de la section de -9401,88 €.

Les réalisations de la section d'investissement s'établissent à 11 311,22 € en recettes et à 11 245,22 € en dépenses soit un résultat excédentaire de la section de + 66 €.

SECTION	RECETTES EN €	DÉPENSES EN €	RÉSULTAT DE L'EXERGICE 2023 EN €
FONCTIONNEMENT	92 892,32	102 294,20	- 9 401,88
INVESTISSEMENT	11 311,22	11 245,22	66,00
TOTAL	104 203,54	113 539,42	- 9 335,88

Compte tenu des résultats antérieurs reportés et de l'absence de Restes à Réaliser, le résultat de clôture définitif est excédentaire à hauteur de + 4 656,29 € :

SECTION	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023 EN €	RÉSULTAT ANTÉRIEUR REPORTÉ EN €	RÉSULTAT DE CLOTURE EN €
FONCTIONNEMENT	- 9 401,88	9 703,16	301,28
INVESTISSEMENT	66,00	4 289,01	4 355,01
TOTAL	- 9 335,88	13 992,17	4 656,29

Ainsi, le Conseil Municipal, M. Jean-Louis ANTONY entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2023 du Budget Annexe Pôle Médical, cijoint,
- APPROUVE le résultat d'exercice 2023 tel qu'il ressort du Compte Financier Unique 2023 du Budget Annexe Pôle Médical.

Certifié exécutoire Reçu en sous-préfecture le : う、し、2024

Publié ou notifié le: 9 4 . 2024

Le Maire,
Laurent THEVENOT

Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

L'Adjointe au Maire, Laurence DUPONT